

# ASSOCIATION "FONDATION JULIE"

23 route de Barembach, 67130 SCHIRMECK

site internet : [www.ass-fondation-julie.org](http://www.ass-fondation-julie.org)

Schirmeck, 20 mars 2012

Madame.... Monsieur .....,

L'association Fondation Julie créée en 2004 suite aux meurtres de Jeanne Marie, 11 ans, Hedwige, 32 ans et Julie, 14 ans, est soutenue par environ 7 500 adhérents. Son but principal est de constituer une force de proposition, de vigilance et d'exigence afin d'améliorer le fonctionnement de la justice dans les cas d'atteinte grave à la personne.

C'est en juin 2004 que Jeanne Marie, Hedwige et Julie ont été, par le fait d'un seul homme, condamnées à la perpétuité réelle et éternelle.

Voici un aperçu du parcours judiciaire du multirécidiviste, auteur de ces meurtres barbares.

La première condamnation intervient en 1969 alors qu'il a 22 ans. De 1970 à 1992 il commet toute une série de délits et effectue régulièrement des séjours en hôpital psychiatrique et en prison. Le 11 décembre 1992 il s'évade d'un hôpital psychiatrique. Pendant 4 jours il commet braquages, vols, viols, agressions, tentatives de meurtre. Pour tous ces faits et d'autres commis antérieurement, le temps d'incarcération théorique était de 54 ans. Or, il ne fait que 14 ans et se retrouve en libération conditionnelle le 15 mars 2004.

Les trois meurtres de juin 2004 n'auraient-ils pas pu être évités ?

L'Association Fondation Julie dénonce la politique de réinsertion **systematique de tous les détenus** et préconise notamment :

- **une stricte application des peines prononcées** sans confusion et avec cumul,
- allouer des moyens financiers et humains pour avoir un **véritable suivi socio judiciaire**
- la mise à l'écart définitive des individus dont **la réelle dangerosité est avérée**, sans pour autant remettre en cause l'abolition de la peine de mort,
- la fin de la prescription de l'action publique en matière criminelle étant donné l'évolution de la police scientifique.

Depuis ces faits, plusieurs lois ont été votées mais ne sont pas appliquées (loi sur la rétention de sureté).

Si vous êtes (ré)élu (e), que comptez vous faire ?

Nous vous remercions d'avoir pris connaissance de nos revendications et restons dans l'attente d'une réponse. Celle-ci sera communiquée à nos quelques 7 500 adhérents et mis en ligne sur notre site : [www.ass-fondation-julie.org](http://www.ass-fondation-julie.org)

Françoise SCHARSCH  
Présidente de l'Association Fondation Julie